

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

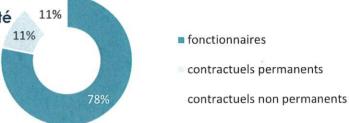


COMMUNE D AUBAGNE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

- 1 048 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - >819 fonctionnaires
 - > 116 contractuels permanents
 - > 113 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

20 Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

62,6%

Nombre de CDI



Nombre d'emploi saisonniers ou accroisssement

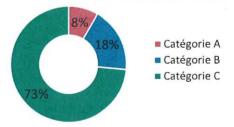


Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	23%	28%	24%
Technique	47%	49%	48%
Culturelle	4%	11%	5%
Sportive	2%		1%
Sociale	5%	2%	4%
Médico-sociale	5%	9%	6%
Police municipale	7%		6%
Animation	7%	1%	6%

Répartition des agents par catégorie



Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	68,4%	
Catégorie B	72,8%	
Catégorie C	59,4%	

Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

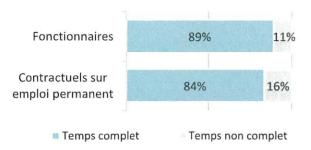
Fonctionnaire	61,8%
Contractuel	68,1%

Les principaux cadres d'emplois

% d'agents
31%
15%
14%
6%
5%

Temps de travail des agents permanents

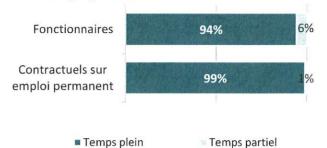
Répartition des agents à temps complet ou non complet



Les filières les plus concernées par le temps non complet

	Fonctionnaire		Contractuel
Culturelle	32,4%	Animation	100,0%
Technique	19,0%	Culturelle	61,5%
Animation	1.9%	Technique	17.5%

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Hommes	1,8%	
Femmes	7,6%	

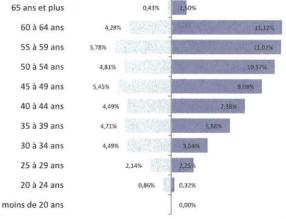
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,9
Contractuels sur emploi permanent	39,5
Emplois permanents	48,6

Pyramide des âges



Hommes Femmes

Équivalent temps plein rémunéré

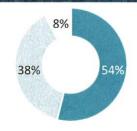
941,7 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	791,2	Répartition des ETPR permanents par catégorie
> Contractuels sur emploi permanent	84,5	Catégorie A 77,0 Catégorie B 151.6
> Contractuels sur emploi non permanent	66,0	Catégorie C 647,1

- Positions particulières

2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité





Evolution des effectifs permanents

Variation des 2,6%



Taux de rotation

31/12/2023

agents au 31/12/2022

*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

58 départs 📞



82 arrivées



Principaux m	otits
--------------	-------

THICIDALY HOUS	
Départ à la retraite	34%
Mutation (changement de collectivité)	21%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	15%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	10%
Démission	4%

Principaux motifs		
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	53%	
Voie de mutation	16%	
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	6%	
Remplaçants	5%	
Voie de concours, examen pro, selection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel permanent	4%	

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

47,4%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Une procédure de rupture conventionnelle a été initiée au sein de la collectivité



Part des agents avec promotion interne

1,7%



Sanctions disciplinaires

sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

		Hommes		S17-2
	Sanctions 1er groupe	3	0	
-	Sanctions 2ème groupe	0	0	
	Sanctions 3ème groupe	0	0	
	Sanctions 4ème groupe	0	0	

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels
- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

67%

33%

- Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 60% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*

73 627 297 €

Charges de personnel*

43 846 999 €



Soit 59,55 % des dépenses de fonctionnement

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

Rémunération statutaire 21 940 023 €

Primes 6 256 462 €

SFT 207 496 €

HSC 558 209 €

NBI 273 123 €

R 594 435 €

29 829 748 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégo	rie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	51 999€	62 717€	37 371 €	30 518 €	30 710 €	27 314 €	
Animation	-	-	38 388 €	-	30 142 €	S	
Culturelle	47 737 €	-	36 581 €	25 263 €	30 223 €	29 699 €	
Incendie secours	- CONTRACTOR STATES		8.5	-	-	<u> </u>	
Médico-sociale	45 759 €	-	33 063 €	26 870 €	-	: -	
Médico-technique			= -		-		
Police municipale	S	- 1	48 395€	-	37 965 €	9	
Sociale	36 040 €	S	-	-	30 040 €	S	
Sportive	S	₩:	33 610 €		S		
Technique	61 686€	S	39 306 €	S	31 676 €	31 063 €	
Moyenne toute filière	49 306 €	62 676 €	36 267 €	27 858 €	31 844 €	29 861 €	

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,97 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

UMPRINCIPIO DE ANTIGORIA DE SERVICIO DE SE	
Fonctionnaires	20,86%
Contractuels sur emploi permanent	22,06%
Emplois permanents	20,97%

- ➡ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- 22 931,99 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- 51 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)
- 5 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Fonctionnaires

Contractuels sur emploi permanents

Montant annuel		Femmes			Hommes	5			Femmes			Hommes	
moyen par ETPR	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Par	t CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 880 €	37 €	0%	12 777 €	21 €	C	1%	15 905 €	29 €	0%	21 175 €	0€	0%
Catégorie B	5 473 €	103 €	2%	4 372 €	42 €	1	%	4 126 €	127€	3%	7 836 €	118€	1%
Catégorie C	3 068 €	154€	5%	3 083 €	113€	4	1%	2 775 €	156€	5%	3 316 €	142€	4%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



^{*} Montant global

Absences -

- En moyenne, 22,8 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 9,8 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,23%	2,67%	5,79%	1,60%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,62%	2,67%	8,76%	1,60%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,43%	3,77%	9,61%	1,65%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

46.37 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

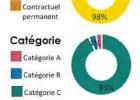
Accidents du travail Catégorie Type d'accident Genre 77 accidents du travail déclarés 8,2 accidents du travail pour 100 agents permanents 60 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident Traiet Femmes Catégorie A 55% des accidents du travail concernent Service Hommes Catégorie B la filière Technique Catégorie C Filière 12% ■ Technique ■ Police municipale ■ Administrative ■ Médico-sociale ■ Sociale ■ Animation ■ Culturelle ■

— Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

Part des BOETH sur emploi permanent Genre Hommes Statut



Titulaire

Prévention et risques professionnels

14 agents affectés à la prévention Dépenses en matières de prévention :

3 864 €



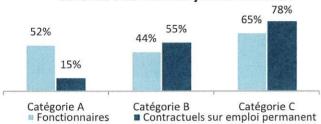
- Formation

61% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 74,4%

Hommes 38,0%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

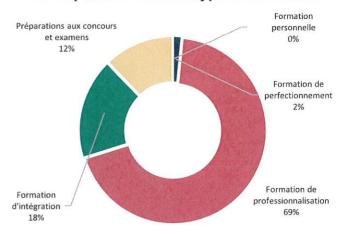


Le budget consacré à la formation est de 286 725 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	82,9%
Autres organismes	17,1%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,6 jour par agent

CNFPT au-delà de la cotisation

Répartition des jours de formation par organism			
CNFPT cotisation obligatoire	51,7%		
Autres organismes	0,0%		
Collectivité	48,3%		

Action sociale et protection sociale complémentaire

Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

_	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	410€	298€
Nombre de bénéficiaires	506	9

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité



0,0%

Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale



Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	93%
Sur mot d'ordre uniquement local	7%
Non précisé, autres	0%

La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	6
CAP	0
CCP	0



Précisions méthodologiques

¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles: Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

 ** En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : octobre 2024 Version 1

